

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2018
Séance du 27 juin 2018**

**N° 07
Objet : Comité d'hygiène de
sécurité et des conditions de
travail – Nombre de
représentants – Parité
numérique et de fonctionnement**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de juin 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : Chantal CASA

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Martine, BONZI Maryse, BRUN Patricia, CAREL Serge (jusqu'au rapport n° 19), CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 17), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean Pierre
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie (jusqu'au rapport n° 20)

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
CAREL Serge a donné pouvoir à FERAUD Maryline (à partir du rapport n° 20)
CHATARD Gilles a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BERTRAND Philippe
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à BRUN Patricia
ORSINI Philippe a donné pouvoir à COMBE Gérard (jusqu'au rapport n° 16)
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre	PIERRISNARD Jacqueline
AUZET Eric	ROCHAT Jacques
AUZET Guy	SERRA Victor
BARTOLINI Bernard	SFRECOLA Alain
BLOT Michel	TONELLI Corinne
BONNET Brigitte	TRABUC Nicolas
BOURJAC Jean Marie	URQUIZAR Danielle
BREMOND Danièle	VILLARD René
DE VALCKENAERE Gilles	
MAGAUD Marie José	
MUNOZ MALDONADO Julien	

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2018

Application agréée E-legalite.com

Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :

Le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail est une instance consultative composée de représentants du personnel et de représentants employeurs, placé au niveau local, où s'exerce le droit à la participation des agents territoriaux pour la détermination collective des décisions relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail. Cette instance est consultée pour avis sur les sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, et doit contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

Cette instance doit être créée dans toutes les collectivités comptant au moins cinquante agents tout statut confondus (stagiaires, fonctionnaires, contractuels de droit public et privé).

Le renouvellement général des représentants du personnel va avoir lieu en décembre 2018, à ce titre, il convient de délibérer sur le nombre de représentants du personnel et les modalités de fonctionnement entre les 2 collèges (collège employé et collège employeur).

Il est proposé au conseil communautaire :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 33-1,

Vu le décret 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifiés,

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale modifié,

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 356 agents et justifie la création d'un CHSCT,

Considérant que la collectivité doit fixer un nombre de représentants du personnel compris entre 3 et 10,

Considérant la consultation des organisations syndicales sur le paritarisme numérique et de fonctionnement ainsi que sur le nombre de représentants du personnel intervenue le 31 mai 2018 ;

Considérant que les organisations syndicales se sont prononcées en faveur de 5 représentants du personnel et du paritarisme numérique et de fonctionnement,

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180627-07_27062018

- De fixer, à 5, le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).
- De décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité titulaires et suppléants égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- De fixer le maintien du paritarisme de fonctionnement avec le recueil, par le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, de l'avis des représentants de la collectivité en complément de l'expression de l'avis des représentants du personnel.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180627-07_27062018